



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Campagne 2009

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE

SESSION 2009

E1 ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Cadre de l'action professionnelle

U 11

À l'aide de ses connaissances et des documents annexes, le candidat répond à l'ensemble des questions du sujet sur la copie modèle EN.

Avant de commencer à rédiger, vérifier le nombre de pages du sujet.
Ce sujet comprend 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0909 SPV ST 11	Session 2009	Page 1 sur 13

VAULX-EN-VELIN POURSUIT SA MUTATION.

(Extraits)

Depuis le milieu des années 90, Vaulx-en-Velin s'est engagé dans un ambitieux projet de transformations animé par des partenariats forts, notamment avec l'État et le Grand Lyon dans le but de résorber ses handicaps sociaux et urbains.

En une dizaine d'années, la ville a pu ainsi :

- créer un nouveau centre ville fédérateur comprenant des logements publics et privés et une diversité de commerces et services,
- revaloriser une grande partie de son parc de logements,
- restructurer plusieurs quartiers de son grand ensemble,
- améliorer le cadre de vie des habitants,
- développer la présence des entreprises,
- créer de nouveaux équipements publics qui répondent aux besoins des Vaudais et qui participent au rayonnement de la ville dans l'agglomération voire au-delà (ex. Le Planétarium).

Aujourd'hui, forte de plus de 40 000 habitants et de leur dynamisme associatif, d'une économie qui poursuit son développement (1600 entreprises sur le territoire) et d'une situation privilégiée, la ville de Vaulx-en-Velin poursuit sa mutation en partenariat avec l'Agence Nationale pour la rénovation urbaine et le Grand Lyon. Pour cela, elle dote son projet de ville de nouveaux objectifs :

- poursuivre l'amélioration de la qualité de vie des habitants,
- développer les connexions entre ses territoires et avec l'agglomération,
- favoriser la mixité sociale au sein d'un parc de logements diversifié,
- préserver le nombre de logements sociaux de la commune en les répartissant sur l'ensemble du territoire,
- conforter les équipements publics existants par un nouveau programme,
- redéployer l'offre commerciale,
- poursuivre le développement économique...

www.ville-vaulx-en-velin.fr/pages/ville_avenir/gpv.php

1. Les partenaires de la rénovation urbaine.

16 points

La rénovation urbaine vise à améliorer le cadre de vie quotidien des habitants par un certain nombre d'actions.

- 1.1 L'ANRU a été créée par décret dans le cadre de l'application de la loi d'orientation et de programmation de la politique de la ville promulguée le 1^{er} août 2003. Définir et hiérarchiser ces textes juridiques.
- 1.2 Identifier les objectifs de l'ANRU et indiquer les moyens financiers permettant son fonctionnement.
- 1.3 Présenter quatre autres partenaires intervenant dans la rénovation urbaine en précisant leurs rôles et en donnant pour chacun un exemple de réalisation.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0909 SPV ST 11	Session 2009	Page 2 sur 13

2. Le cadre de vie et la sécurité dans les quartiers en rénovation. 19 points

- 2.1 Pour la commune de Vaulx-en-Velin, mettre en relation les problèmes de dégradation sur les parties communes des immeubles, les parkings, les espaces communs avec les solutions proposées par l'approche globale de prévention. Votre réponse sera présentée sous forme de tableau.
- 2.2 Pour ces dégradations dans les immeubles, déterminer la juridiction compétente après avoir caractérisé l'infraction et préciser les sanctions possibles pour l'auteur.
- 2.3 Indiquer trois structures auxquelles la victime de telles infractions peut s'adresser et les démarches à effectuer qui pourraient lui être conseillées.
- 2.4 Indiquer l'évolution des faits de délinquance à Vaulx-en-Velin depuis la mise en place d'une démarche globale de prévention. Illustrer de deux exemples.
- 2.5 Analyser le bilan du projet de prévention sur l'espace public dans la commune de Vaulx-en-Velin.

3. Les habitants des quartiers en rénovation. 12 points

- 3.1. Analyser les caractéristiques de la population de la ZUS de Vaulx-en-Velin et les comparer à celles de la commune.
- 3.2. Analyser la situation de l'emploi dans les Z.U.S par rapport aux données nationales. Définir les notions de population active et de chômage.
- 3.3. Différents types de familles composent la population. Caractériser les différentes formes actuelles de la famille et définir la notion de famille.

4. Le logement. 13 points

Certains publics en situation de détresse peuvent, pour se loger, faire appel à des structures d'hébergement aidées.

- 4.1 Pour les structures suivantes : Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU), Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), indiquer les publics accueillis et présenter leurs missions.
- 4.2 Mettre en relation dans un tableau deux réalisations du projet de rénovation urbaine avec « la politique de la ville » et préciser les incidences sur les populations.
- 4.3 Dans le cadre de la politique de la ville, un groupe de médiateurs « prévention, violence » a été constitué ; indiquer quatre missions de ces professionnels.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0909 SPV ST 11	Session 2009	Page 3 sur 13

DOCUMENT 1

PRÉVENTION SITUATIONNELLE

Vaulx-en-Velin (Rhône)

Une approche globale de prévention sur l'espace public

Nature de l'action

Démarche globale de prévention et de gestion des situations de crise à l'aide de différents outils, techniques et humains : vidéosurveillance, sécurisation passive, équipe de médiation, développement du partenariat sur des actions précises du contrat local de sécurité (CLS)

Objectifs principaux

- Prévenir les actes délictueux.
- Faciliter la cohabitation des différents publics et réguler les relations humaines.
- Travailler sur le sentiment d'insécurité et sur l'insécurité.

Publics visés

Habitants de Vaulx-en-Velin.

Lieu de déroulement

Commune de Vaulx-en-Velin.

OPÉRATEUR

Ville de Vaulx-en-Velin, direction prévention sûreté sécurité urbaine

Place de la Nation

69120 Vaulx-en-Velin

PARTENARIAT

Financeurs

État, commune de Vaulx-en-Velin, communauté urbaine de Lyon, bailleurs, police nationale, police municipale, acteurs de terrain ou/et responsables de structures, habitants.

- Directeur prévention sûreté sécurité,
coordonnateur CLS - CLSPD

C O N T A C T Tél. : 04 - - - - -

À l'origine...

Un des premiers sites en grand projet urbain (GPU), Vaulx-en-Velin est actuellement en grand projet de ville (GPV). Le retour à la tranquillité publique s'est imposé comme une orientation prioritaire pour les quartiers de la ville, notamment après les violences urbaines de 1990. Cette volonté s'est traduite, entre autres, par la création d'un service de médiation. La complexité de cette problématique a incité différents professionnels à travailler ensemble afin de partager leurs connaissances et d'aborder le problème sous différents angles. Dès lors, le partenariat, établi notamment au sein du conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD), entre les services municipaux, les bailleurs sociaux, les éducateurs de prévention, le centre social, les services de police, les écoles a permis de co-produire des réponses en lien avec les habitants, les associations, sous forme d'actions et d'expérimentations.

Intervenants

Selon les projets et activités, différents acteurs interviennent : la police nationale, 9 agents de prévention urbaine, 12 agents de police municipale, 13 opérateurs en charge du centre superviseur urbain, les gardiens d'immeubles...

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0909 SPV ST 11	Session 2009	Page 4 sur 13

Fonctionnement

Cette réflexion commune a permis à divers projets de voir le jour :

- la mise en place d'un système de vidéosurveillance sur les quartiers sensibles depuis 1997 (Mas du taureau, centre-ville, Le Bourg) et d'un système d'alarmes au sein des équipements publics, le tout relié à un centre superviseur urbain ;
- la sécurisation de bâtiments HLM en renforçant les portes et moyens d'accès ;
- l'amélioration de l'éclairage public ;
- la visite systématique des parties communes et parkings souterrains par les gardiens d'immeubles ;
- le traçage et bornage des parkings en vue de prévenir les rodéos ;
- la gestion des squats dans les halls d'immeubles ;
- la gestion des épaves sur les parkings privés ou publics.

Ces actions nécessitent pour être menées à bien un partenariat et un échange d'informations régulier entre les acteurs. Chacun doit avoir un rôle bien défini, puisque selon le champ d'intervention, les bailleurs vont être en relation avec les services municipaux et, plus particulièrement, avec l'équipe d'agents de prévention urbaine, cette même équipe étant régulièrement en relation avec la police nationale. À titre d'exemple, le système de vidéosurveillance est géré par des opérateurs rattachés au service municipal prévention sûreté sécurité, selon l'approche « prévention, dissuasion, répression », c'est-à-dire que l'aspect préventif est prioritaire. Dans ce cadre, les agents de prévention urbaine peuvent être amenés à intervenir. En effet, ils effectuent quotidiennement un travail de repérage puis d'accompagnement des personnes. Ils tentent de prévenir les situations de crise ou de les apaiser. Et il est donc fait appel à eux, lorsque, par le moyen de la vidéosurveillance, une situation de tension est repérée. Ils sont alors dans une démarche d'accompagnement et non de répression. En revanche, si un acte délictueux est perpétré et repéré, la police nationale est alors compétente pour intervenir. Concernant la gestion des squats de halls d'immeubles, les bailleurs sociaux signalent les incidents à la fois à la direction prévention sûreté sécurité urbaine de la ville de Vaulx-en-Velin, et au commissaire de police. Selon la nature de l'activité de ses groupes, l'intervention revient aux médiateurs ou à la police.

Bilan/Évaluation

Si le partenariat semble fonctionner, les actions mises en place n'ont pas toutes connu la même réussite. La vidéosurveillance semble donner des résultats positifs, puisque depuis 6 ans on constate une baisse de 75 à 95 % des actes délictueux repérés (vols à la tire, vols de voiture...) sur les espaces vidéosurveillés. Mais ces chiffres sont à relativiser devant le déplacement possible de ces actes vers les villes avoisinantes. La gestion des épaves connaît également une certaine réussite : depuis 2001, le nombre de voitures épaves sur l'ensemble des parkings a diminué de 65 %.

En revanche, l'aménagement des parkings financé par l'État, la communauté urbaine de Lyon, les bailleurs et la ville ne permet pas une totale satisfaction dans la mesure où les rodéos perdurent. De même, l'amélioration de l'éclairage public n'a pas permis de faire cesser les actes de vandalisme.

Néanmoins, l'ensemble de ce travail global a permis une revitalisation du centre-ville. Les commerces s'installent progressivement. Le partenariat a permis de mettre en place un groupe spécifique chargé particulièrement de la situation du centre ville et regroupant des agents de prévention urbaine, des policiers nationaux et municipaux, des commerçants, des bailleurs... Ce groupe permet de coordonner les moyens de chacun sur le centre-ville de manière quotidienne ou pour des manifestations particulières.

Perspectives

L'objectif est de pérenniser le partenariat et de continuer à élaborer des actions communes toujours dans une approche globale de la prévention. Mais, la précarité de l'actuelle équipe de médiation, composée d'emplois-jeunes, pose un véritable problème. En effet, de l'avis général cette démarche est une vraie réussite, et structure le partenariat. On peut considérer que 80 % des situations explosives ont pu être réglées, mais la pérennisation de cette équipe paraît difficile sans contribution financière de l'État. Le système de la vidéosurveillance doit s'étendre au sud de la commune à partir de 2004.

Source : i.ville.gouv.r/divbib/doc/92a94VaulxEnVelin.pdf

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0909 SPV ST 11	Session 2009	Page 5 sur 13

DOCUMENT 2

La rénovation urbaine

L'ANRU est :

[...]

Un établissement public industriel et commercial, qui devient le financeur national unique des opérations de rénovation. La dotation publique annuelle ne pourra être inférieure à 465 millions d'euros, un niveau de financement public encore jamais atteint. L'UESL (Union d'économie sociale du logement), organisme responsable du 1% logement, s'est par ailleurs engagé par une convention avec l'État qui fixe sa participation à 2,75 milliards d'euros sur la période. D'autres partenaires de l'ANRU (la Caisse des dépôts et consignations, l'Union sociale pour l'habitat...) financeront également le programme. Quant aux collectivités, elles apporteront toujours leurs propres financements, mais la loi parie sur l'effet levier des financements nationaux pour que les tours de table locaux s'organisent mieux et plus vite.

Comment va fonctionner l'ANRU ?

L'ANRU va apporter son soutien aux collectivités, établissements publics et organismes privés ou publics conduisant des opérations de rénovation urbaine. Ce guichet unique regroupera des fonds publics et des fonds privés car ses actionnaires sont les financeurs habituels de la rénovation urbaine. Mais pour simplifier les procédures, ils ne financeront plus séparément le renouvellement urbain. Le comité national d'engagement prendra des décisions de financement sous la forme de conventions pluriannuelles. Les opérations seront financées au fur et à mesure et sans autre formalité par les délégations locales de l'ANRU.

Les conventions ORU et GPV seront-elles honorées ?

Ces conventions ont vocation à être honorées par l'ANRU. L'évaluation à mi-parcours des GPV (grands projets de ville) et des ORU (opérations de rénovation urbaine) sera l'occasion de revoir les projets et de les inscrire dans la logique plus globale du programme national. Ils feront alors l'objet d'une contractualisation avec l'ANRU, qui précisera leur contenu, sécurisera les aides en matière de logement (non prévues initialement) et prolongera voire amplifiera le programme d'actions. C'est sur la base de ces nouvelles conventions que l'ANRU mettra en place les aides aux opérations prévues dans les GPV et les ORU. (...)

Source : Magazine « Comme la ville » n°13 février 2004.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0909 SPV ST 11	Session 2009	Page 6 sur 13

Le service public

EDF associée aux réhabilitations

Le saviez-vous ? EDF est sans doute l'une des entreprises de service public les plus engagées dans la rénovation des quartiers.

C'est peu dire qu'EDF est présente sur le terrain. L'entreprise de service public multiplie ses actions dans les quartiers comme elle s'y était engagée dans la convention signée en 2001 avec le ministère de la Ville. Dans le cadre des programmes de rénovation, elle conseille et finance les résidents et les collectivités pour tenter de réduire les augmentations de charges de chauffage qu'ils vont devoir supporter. Elle calcule même, en amont, le rapport entre le niveau de rénovation et le montant des charges, afin d'éviter les mauvaises surprises. Enfin, l'entreprise est partenaire des projets de mise en lumière des quartiers, un moyen d'améliorer la qualité de vie et de lutter contre le sentiment d'insécurité.

Dans les quartiers, EDF a fait un effort important d'accueil et d'information, en particulier en direction de sa clientèle la plus en difficulté et la moins informée sur les aides qu'elle peut obtenir (service minimum d'énergie, fonds de soutien d'EDF, partenariat avec les CCAS, etc.). Elle a ainsi créé avec Gaz de France quinze nouveaux bureaux d'accueil comme à Vaulx-en-Velin, Orléans ou Montpellier. Elle est également partenaire des PIMMS (Points d'information et de médiation multiservices) dans lesquels sont assurées des prestations de médiation auprès des publics en difficulté. Un réseau d'interlocuteurs a également été mis en place *via* les animateurs de quartiers, les gardiens et les associations. Elle touche aussi un autre public cible, les jeunes, par le biais des écoles pour les informer, par exemple, sur les économies d'énergie. Et ce n'est pas tout. L'entreprise agit aussi en faveur de l'emploi en embauchant du personnel issu des quartiers (avec un objectif de 10% de ses recrutements par an) et en étant partenaire de chantiers d'insertion. EDF est également présente dans des structures de soutien d'insertion par l'économique, comme, par exemple, les plates-formes d'initiatives locales, qui ont pour objectif d'aider les créateurs d'entreprise. Enfin, EDF finance différents projets d'insertion par le sport à travers une animation avec le Comité national olympique et sportif français. ▣

Source : Magazine « Comme la ville » n°13 février 2004

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0909SPV ST 11	Session 2009	Page 7 sur 13

DOCUMENT 4

VAULX- DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS

Extension du métro ligne A

La ligne de métro A va être prolongée jusqu'à la future station "Carré de Soie". La place Bellecour ne sera plus qu'à 17 petites minutes du Carré de Soie ! Mise en service prévue en septembre 2007.

Lea et Leslys



La ligne T3-LEA fonctionne depuis décembre 2006. Le tramway relie la Part-Dieu, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Décines et Meyzieu ZI. Permettre à tout un chacun de voyager plus librement, plus rapidement, avec des fréquences et un confort garantis par les dernières innovations, telle est l'ambition de LEA.

Leslys, seconde phase de projet, devrait voir le jour en 2008. Leslys empruntera le même trajet que LEA pour relier la gare de la Part-Dieu et la gare/aéroport de Satolas en passant par Vaulx-en-Velin.

Création de ligne de trolley bus C3



La ligne C3 va remplacer les actuelles lignes 1 et 51 par un unique trolleybus. Elle desservira 33 stations sur une longueur totale de 11,6 km.

Objectifs de la ligne

- Créer une liaison rapide, directe et non polluante entre Vaulx-en-Velin, Laurent Bonnevey - Astroballe, Part-Dieu et le nord de la Presqu'île.
- Garantir une fréquence élevée et des temps de parcours réduits :
 - Vaulx-en-Velin Grappinière > L. Bonnevey - Astroballe en environ 11 minutes.
 - Hôtel de ville - Vaulx-en-Velin > Part-Dieu en environ 20 minutes.
- Participer au développement du centre ville de Vaulx-en-Velin.

Source : http://www.ville-vaulx-en-velin.fr/pages/ville_avenir/developpement_transports.php

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0909 SPV ST 11	Session 2009	Page 8 sur 13

DOCUMENT 5
OBJECTIFS ET INDICATEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

1. Introduction

Principes généraux :

La présente annexe précise, pour chaque politique publique concourant à la politique de la ville, les orientations et les objectifs assignés sur une période de cinq ans. Ils sont précisés au niveau national par une série d'indicateurs et d'éléments d'évaluation qui ont vocation à être transmis à l'observatoire national des zones urbaines sensibles.

[...]

2. Emploi et développement économique : réduire les disparités territoriales et améliorer l'accès à l'emploi

D'après les données des recensements, le taux de chômage a augmenté plus fortement dans les zones urbaines sensibles que dans l'ensemble de la France urbaine, pour atteindre 25,4 %, soit 491 601 chômeurs. Cette moyenne recouvre des écarts considérables entre les ZUS, certaines d'entre elles connaissant un taux de chômage supérieur à 40 %. Par ailleurs, le taux de chômage des jeunes dans l'ensemble des ZUS était en 1999 de 40 %, soit 15 points au-dessus de la moyenne nationale. Le faible niveau de qualification des habitants des ZUS constitue un handicap pour l'accès à l'emploi. En 1999, un habitant sur trois de plus de quinze ans déclarait n'avoir aucun diplôme, soit 1,8 fois plus que la moyenne nationale. Enfin, les données partielles sur la mise en œuvre de la politique de l'emploi en 2000 et 2001 font apparaître globalement un déficit d'accès des publics visés par ces politiques en ZUS par rapport aux mêmes publics résidant dans d'autres territoires.

2.1 Les objectifs

Réduire d'un tiers le nombre de chômeurs dans les ZUS sur une période de cinq ans. Rapprocher le taux de chômage de l'ensemble de chaque ZUS de celui de l'ensemble de leur agglomération de référence.

Mener des politiques prioritaires de formation professionnelle des habitants des ZUS, en particulier pour les bas niveaux de qualification.

Renforcer les politiques d'insertion par l'emploi des populations à faible qualification et de celles durablement exclues du marché de l'emploi.

2.2 Les indicateurs de résultats

Évolution annuelle du taux de chômage dans l'ensemble des zones urbaines sensibles et dans l'ensemble des agglomérations concernées par la politique de la ville. Evolution du même taux pour les actifs de faible niveau de formation, et pour les jeunes actifs de moins de vingt-cinq ans dans les ZUS et les agglomérations de référence.

Évolution annuelle du nombre des demandeurs d'emploi de catégorie 1 inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) dans les ZUS et des demandeurs d'emploi étrangers résidant en ZUS.

2.3 Les indicateurs de mise en œuvre des dispositifs de la politique d'emploi et de développement économique

2.3.1 Taux de couverture des différents dispositifs d'aide à l'emploi dans les ZUS comparé aux agglomérations :

- aides à l'embauche en entreprise ;
- aides aux emplois des entreprises d'insertion ;
- aides aux emplois d'utilité sociale ;
- stages de formation et d'insertion ;
- contrats en alternance.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0909 SPV ST 11	Session 2009	Page 9 sur 13

2.3.2 Développement économique et emploi dans les ZUS et en particulier dans les zones franches urbaines (ZFU) :

- nombre d'entreprises existantes, créées ou transférées ;
- nombre d'emplois existants, transférés et créés dans les ZFU et nombre d'embauches réalisées par les entreprises implantées dans ces zones de personnes résidant en ZUS ;
- taux de suivi des demandeurs d'emploi en ZUS par le service public de l'emploi ;
- investissements publics réalisés dans chaque ZUS, zone de redynamisation urbaine (ZRU) et ZFU.

3. Améliorer l'habitat et l'environnement urbain

3.1 Les objectifs

Les objectifs visent sur une période de cinq ans de rénovation urbaine la réalisation du programme national. Les choix arrêtés pour chacun des sites relèvent des responsabilités locales et la loi n'a pas pour objet de leur assigner des objectifs précis. Le programme national de rénovation urbaine et les moyens arrêtés par la présente loi visent néanmoins à atteindre les objectifs suivants :

- la constitution d'une offre nouvelle de 200 000 logements locatifs sociaux, soit par la remise sur le marché de logements vacants, soit par la construction de nouveaux logements sociaux dont la conception s'écarte résolument des errements du passé. Ces logements seront construits au sein des ZUS ou dans les agglomérations dont elles font partie ; ils viendront en complément des programmes de logements sociaux destinés à l'accroissement du parc hors besoins spécifiques liés à la rénovation urbaine ;
- la réhabilitation ou la restructuration en profondeur de 200 000 logements locatifs sociaux permettant de leur redonner un regain durable d'attractivité ;
- la démolition d'un nombre équivalent de logements locatifs sociaux que la réhabilitation ne permet pas de remettre au niveau de la demande sociale actuelle ou dont la destruction est rendue nécessaire par les besoins de restructuration urbaine ;
- la résidentialisation d'un nombre équivalent de logements locatifs sociaux ;
- la réalisation de travaux de réhabilitation des parties communes des immeubles et des espaces collectifs ;
- l'amélioration de la gestion et de l'entretien courant des espaces urbains inscrite dans des conventions de gestion urbaine de proximité entre les bailleurs sociaux et les villes pour toutes les ZUS de plus de 500 logements, ces conventions pouvant ouvrir droit à une exonération partielle de taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la diversification de l'offre de l'habitat dans les ZUS par le soutien à la construction de logements locatifs à loyers intermédiaires et de logements destinés à l'accession à la propriété ;
- le soutien aux copropriétés en situation de fragilité financière, l'aide à leur réhabilitation, leur intégration éventuelle dans le parc locatif social lorsque le maintien du régime de copropriété est un obstacle à leur entretien, leur rachat en vue de démolition dans les cas les plus difficiles ou lorsque ces démolitions sont rendues nécessaires par les projets de restructuration urbaine.
- la qualité de la gestion urbaine de proximité. L'objectif est de développer les conventions de gestion urbaine de proximité pour toutes les ZUS de plus de 500 logements ainsi que pour les sites faisant l'objet d'opérations de rénovation urbaine. Dans tous les cas, ces conventions doivent se fonder sur des diagnostics précis, donner lieu à des engagements contractuels clairs, être dotées d'outils de suivi et d'évaluation et associer les habitants à tous les niveaux de mise en œuvre, du diagnostic à l'évaluation.

Source : www.lexinter.net/lois/annexe_1_objectifs_et_indicateurs_de_la_politique_de_la_ville.htm -

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0909 SPV ST 11	Session 2009	Page 10 sur 13

À Vaulx-en-Velin, le Mas du Taureau a retrouvé une certaine sérénité

Théâtre des premières émeutes urbaines en 1990, la banlieue lyonnaise sort petit à petit du ghetto.

De notre envoyé spécial à Vaulx-en-Velin (Rhône)

SUR LA PLACE Guy-Môquet, en plein cœur du quartier du Mas du Taureau, les marchands de menthe préparent leurs étals en attendant le coucher du soleil. Pain oriental, épices, Mecca-Cola... en cette période de ramadan, on trouve ici tout ce qu'il faut pour préparer le repas de rupture du jeûne. Un sujet de discussion bien plus intéressant que la visite du ministre du Logement, Christine Boutin, et du secrétaire d'État chargé de la Politique de la ville, Fadela Amara, ce matin. À Lyon durant dix jours, le ministre vient se rendre compte de l'avancée des travaux de rénovation urbaine et rencontrer des associations. Avec son secrétaire d'État, Christine Boutin va en tout cas découvrir une ville parée d'un nouveau visage.

Théâtre des premières émeutes urbaines au début des années 1990 et longtemps stigmatisée, Vaulx-en-Velin a changé. Entamés bien avant la signature d'une convention de rénovation urbaine en 2004, les travaux ont remodelé la ville. Un nouveau centre a été construit sur la dalle commerciale en perdition, des barres ont été détruites, des

rues tracées, des équipements culturels implantés, un planétarium monté de toutes pièces, des quartiers entiers redessinés et ouverts sur la ville.

Installé dans un café au pied de l'hôtel de ville, à l'endroit où se tenait auparavant le centre commercial à l'abandon, Hadj se souvient sans regrets de cette époque. « Avant, la dalle séparait Vaulx-en-Velin. Les quartiers ne se parlaient pas. Aujourd'hui, tout a changé », explique le jeune homme. « Les travaux ont permis non seulement de relier les quartiers entre eux, mais aussi de former une passerelle entre Vaulx-en-Velin et Lyon », confirme Nass Hassani, le responsable d'une association de soutien aux très petites entreprises.



La dalle commerciale à l'abandon, qui coupait la ville en deux, a fait place à un nouveau centre. Sans regrets pour les habitants. S. Audouin

Prix de l'immobilier en hausse

Ce désenclavement a porté ses fruits. « Il a permis un retournement du marché immobilier », confirme Maurice Charrier, le maire communiste de

la ville. *Il y a quatre ans, personne ne voulait habiter à Vaulx-en-Velin et nous disposions de logements sociaux vacants. Aujourd'hui, ma préoccupation est inverse. Les prix ont considérablement augmenté et je me demande comment les contrôler.* »

Parallèlement aux travaux, la délinquance a enregistré une baisse significative, « de l'ordre de 2 à 3 % par an depuis dix ans », selon le maire. Une réduction notamment imputable à l'installation de caméras de vidéosurveillance.

Mais tous les indicateurs ne sont pas pour autant au vert. Les Vaudais restent plus pauvres que les habitants de l'agglomération lyonnaise et le taux de chômage largement supérieur à la moyenne régionale. Expulsés des logements sociaux détruits, certains habitants n'ont pas les moyens de rester dans le quartier. « Mais, en contrepartie, nous assistons aujourd'hui au retour de la petite bourgeoisie qui avait quitté la ville », analyse Nass Hassani. Désormais, ce sont des gens qui ont les moyens d'acheter leur logement qui viennent s'installer à Vaulx. Cela, c'est déjà un gros changement. »

J-M.P.

Source : journal Le Figaro du 21 septembre 2007

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0909 SPV ST 11	Session 2009	Page 11 sur 13

DOCUMENT 7

Rénovation urbaine, fiche projet de Vaulx-en-Velin

Etat des lieux

- * Un centre commercial d'une surface de 25 000 m² de statut privé qui tenait lieu de centre-ville.
- * Aucun logement, aucun habitant.
- * Des espaces à usage public, telle la galerie marchande, inaccessible le soir.
- * Dès le milieu des années 1980, le centre commercial connaît des premières difficultés et peu à peu dépeuple.

Les objectifs du projet

- * Créer un nouveau centre ville pour Vaulx-en-Velin qui réponde à la fois aux besoins de la population vaudaise et prenne place parmi les centres secondaires de l'agglomération lyonnaise.
- * Un centre-ville qui fédère les différents quartiers de la ville.

Le programme

- * La création d'une trame structurante d'espaces publics : réseau de rues, places..., reliés aux quartiers environnants du Village, des Cervelières-Sauveteurs, du Pré de l'Herpe, des Verchères, d'Ecoinsous-la-Combe...
- * La délimitation d'îlots privatifs pouvant accueillir les multiples activités d'un centre ville : logements, locaux tertiaires, commerces, services, équipements publics...
- * La reconfiguration de l'activité commerciale en rez-de-chaussée des immeubles sur la rue Emile Zola.
- * La démolition totale du centre commercial sur dalle.

Une opération de 38 953 K€ avec pour Participations publiques:

Etat.....	8 344 K€
Grand Lyon.....	11 404 K€
Ville de Vaulx-en-Velin.....	6 285 K€

Les perspectives

Le développement de nouveaux programmes immobiliers :

- L'urbanisation des terrains encore disponibles à l'arrière de Casino et de l'Hôtel de ville, représentant un potentiel de 400 logements environ.
- Le prolongement du nouveau centre ville
 - en direction du village : Îlot Valdo,
 - en direction des quartiers ouest, en façade du Pré de l'Herpe.

Les réalisations qui vont conforter à court et moyen terme le centre ville :

- L'arrivée, fin 2006, de la ligne forte de transport en commun C3 (trolley bus) qui va relier sans changement Vaulx-en-Velin depuis le quartier de la Grappinière en passant par le centre ville, à la gare Saint-Paul à Lyon via Part-Dieu et Presqu'île.
- La requalification de la principale voie d'accès à la commune et au centre ville : l'avenue Gabriel Péri – Salvador Allende.
- La rénovation du Planétarium.
- La création du pôle de culture scientifique et technologique.
- Le projet d'extension de l'école d'architecture de Lyon.

Source : www.renovation-urbaine.fr

Dix ans de réalisations

- * La construction du Planétarium 1995
- * L'implantation du lycée d'enseignement général R. Doisneau 1995
- * L'implantation d'un supermarché Casino 1997
- * La création d'espaces publics : rues, place de la Nation, esplanade du lycée et de l'Hôtel de Ville
- * La démolition complète du Grand Vire 1999
- * La construction de 4 îlots : 1999-2000
 - * 123 logements (100 locatifs, 23 accessions)
 - * des services : Maison du Département du Rhône, centre social, agence postale, maison de justice
 - * 2 400 m² de locaux commerciaux
 - * 1 600 m² de bureaux
- * 2 îlots en cours de construction : 2004-2005
 - * 200 logements (65 logements étudiants)
 - * 5 200 m² de commerces et de locaux tertiaires
- * Le jardin du centre qui sera inauguré ce printemps 2004-2005
- * 2 autres programmes en préparation : 2005-2006
 - * un immeuble de bureaux de 3 600 m²
 - * un îlot mixte comprenant une résidence hôtelière de 114 chambres, 43 logements en accession, 43 logements adaptés pour les personnes âgées, des services publics.

Des résultats indéniables

- * Les premiers habitants du centre ville se sont installés en 1999, venus de Vaulx-en-Velin ou de l'agglomération lyonnaise.
- * Au total 410 logements auront été construits d'ici fin 2006.
- * Les premiers commerces ont ouvert en 1999. Aujourd'hui 23 commerces se sont installés, dont une cordonnerie et une boulangerie qui a livré ses premiers pains en janvier 2005.
- * La fréquentation par les vaudais des espaces publics, des commerces et des services donne vie et animation au nouveau centre-ville.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET

U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0909 SPV ST 11	Session 2009	Page 12 sur 13

Document 8

Profil général de la ZUP GRAPPINIÈRE, PETIT PONT (QUARTIER DE VAULX-EN-VELIN)

	ZUS Zup Grappinière, Petit Pont	Commune Vaulx-en-Velin	UU Lyon	ZUS du département	ZUS de la région
Chômage (1999)	28.2 %	23.3 %	15.1 %	22.4 %	24.0 %
Non-diplômés (1999)	40.8 %	36.9 %	23.7 %	33.3 %	34.3 %
Moins de 25 ans (1999)	43.4 %	40.5 %	33.9 %	39.2 %	39.4 %
Etrangers (1999)	25.0 %	20.8 %	11.5 %	19.2 %	19.8 %
Familles monoparentales (1999)	22.5 %	19.0 %	16.1 %	21.5 %	21.8 %
Revenu médian par Unité de consommation (2004)	7886	9714	17355	non donné	non donné
Ménages non-imposés sur revenus (2004)	67.1 %	58.4 %	41.7 %	55.6 %	57.4 %
Locatifs HLM (1999)	63.6 %	50.7 %	31.6 %	57.1 %	60.8 %

¹ UU : unité urbaine

Source : INSEE RP 1999/DGI 2004 (données fiscales)/Min. de l'Intérieur (2005)/Min. de l'Educ. Nat. (2004)

Document 9

FranceSociété

vendredi 21 septembre 2007 LE FIGARO

► Les chiffres clés des zones urbaines sensibles (ZUS)			Le Havre (Caudebec-la-Rivière et Mont-Gaillard)	Arras (Saint-Pol)	Bègles (Yves Farge)	La Courneuve (Cité des 4 000)	Vaulx-en-Velin	
	ZUS	Moyenne nationale						
Taux de chômage des 15-59 ans (en 2005)	22%	10%	Taux de chômage 15,35	35	15	18,4	28	
Taux de chômage des 15-24 ans (en 2005)	42%	23%	1 319	422	1 626	2 018	1 626	
Revenu fiscal annuel moyen par unité de consommation	10 540 euros	17 184 euros	205	80*	877	2134 (+27,6%)	2383 (-13%)*	
Taux de réussite au brevet (juin 2005)	68%	81%	% d'élèves en retard en 6 ^e	32	Taux de réussite au brevet 62,5	Taux de réussite au brevet 80	Taux de réussite au bac 67	Taux de réussite au bac 73
Élèves en retard de 2 ans ou plus en 6 ^e	22%	3%	Budget des travaux	301 millions	39 millions	78 millions	280 millions	100 millions
			Nombre de logements détruits	1742	204	286	600	1500
			Nombre de logements construits	1544	178	286	600	5000

* Autres quartiers de la zone sensible

4,7 millions d'habitants
vivent dans les 751 ZUS
de métropole et des DOM

25% des résidents
sont étrangers ou français
par acquisition

32% ont moins de 25 ans
contre 25% dans l'ensemble
de la France métropolitaine

* cinq premiers mois 2007

* Dernière à priori 2007

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - SUJET

U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0909 SPV ST 11	Session 2009	Page 13 sur 13